

Image not found or type unknown



SAV - Frais de déplacement

Par **VFDN**, le **11/04/2022** à **09:29**

Bonjour,rrrnNous avons fait remplacer, en 2019, par une entreprise agréée, un volet roulant défectueux sur une de nos fenêtres. La garantie pièce est de 5 ans (notée sur la facture).rrrnDès 2021, ce même volet ne fonctionne plus. L'entreprise agréé que j'ai à nouveau sollicité, me demande des frais de déplacement correspondant à 50 % du montant de l'ancienne facture. Ont ils le droit ? Les frais de déplacement sont ils "normaux" pour des produits en SAV ?rrrnMerci d'avance.